

Nom Prénom Naissance Sexe:

N° LICENCE Cours (*): Grade

* Confirmer les multiactivités

Contact 1: Email 1:

Portable: Autre Tel:

Contact 2: Email 2:

Portable:

Adresse: CP: Ville:

Montant des cours (*):

Montant chèque N°1:

Réductions

[* Consulter notre site internet](#)

Montant chèque N°2:

Réduction famille -10€(*)

Montant chèque N°3:

Réduction étudiant -30€(*)

Montant inscription saison

Pass/Chèques vacances / CS:

* Non cumulables

Montant inscription saison
Réductions comprises:

**Pour les mineurs, une attestation validant le QS Mineur remplace le certificat médical et la mention "en compétition".
Pour les majeurs, un certificat médical avec, si nécessaire, mention "En compétition" est obligatoire à la première prise de licence
et est valable pour les deux années suivantes sous réserve de la validation du QS Majeur.
A défaut, un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni au club pour pratiquer (Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021)**

Nouveau certificat médical en date du : Mention : "Pratique de la compétition"

Questionnaire QS conforme validé le :

ATTESTATION RELATIVE A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF - PRISE de LICENCE FFJDA Saison 2022-23 (*)

J'atteste que (ou que mon enfant) a renseigné le questionnaire RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR* (Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021) ou MAJEUR* (Cerfa N°15699*01) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques. (* Rayer mention inutile)

J'atteste avoir remis un certificat médical de non contre indication à la pratique du Judo ou Ju-Jitsu ou Taïso

(*) La signature de ce document vaut acceptation des conditions du FORMULAIRE LICENCE FFJDA SAISON SPORTIVE 2022-23



Le droit d'image du BUDOKAN JUDO SAINT ORENS (BJSO) – SAISON 2022-23

Le droit à l'image est le droit de toute personne physique à disposer de son image et de s'opposer à l'utilisation, commerciale ou non, de son image, au nom du respect de la vie privée. Avant toute diffusion publique ou privée d'une photographie par voie de presse ou autre (site Web, télévision, etc.), le diffuseur doit donc obtenir l'autorisation de diffusion de la personne concernée. Même si le mineur est jugé « apte au discernement », l'autorisation écrite et signée des représentants légaux de l'enfant est nécessaire pour la diffusion ou la publication.

AUTORISATION POUR UNE UTILISATION D'IMAGES FIXES OU ANIMÉES, DE PHOTOGRAPHIES OU DE VIDÉOS, RÉALISÉES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU BUDOKAN JUDO SAINT ORENS JUDO, JU- JITSU, et disciplines associées).

Dans le cadre des activités du Club, des images fixes ou animées, des photographies ainsi que des vidéos seront réalisées durant toute la saison. Elles seront mises en évidence sur supports (type Presse, site du club, etc...) afin d'illustrer des techniques, des actions menées pendant la vie du club, des activités dans la cadre du Judo (les repas, les remises de ceintures, les stages et toute occasion d'animation). Elles nous serviront aussi à agrémenter la rubrique de résultats afin de valoriser la dynamique du Club et qu'il est aujourd'hui représentatif dans toutes les tranches d'âges.

J'autorise (Licencié adulte ou parents de mineurs licencié ou tuteur du licencié) , Je refuse que soit photographié(ée) et que les Dirigeants du Club utilisent son image sur la saison 2022-23

Date, signatures et noms des représentants légaux (Parents) pour les Mineurs (Précédé de la mention "lu et approuvé")



Le Président du Club Mr Serge Sellerian